

Formation SSCT - 300 salariés

Commission santé, sécurité et conditions de travail

Le + Groupe ACN :

Attestations de formation remises sur place et livrets de cours.

Mise à disposition d'une boîte à outils avec de nombreux documents, process ... sur notre espace intranet.

Prérequis :

Parler et écrire le français

Durée :

21 heures - 3 journées

Public :

Membres du CSE des entreprises de 11 à 299 salariés (art L2315-40).

Salariés désignés compétents en protection et prévention des risques professionnels (art L4644-1).

Dirigeants.

Responsables sécurité.

Responsables RH.

Lieu :

En intra dans votre établissement.

En inter dans nos centres de formation. ([calendrier des sessions](#))

Participants :

1 collaborateurs minimum

15 collaborateurs maximum



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Objectifs :

- Connaître les missions du CSE en matière de SSCT.
- Savoir prévenir les risques dans l'entreprise.
- Savoir étudier les incidents et apporter les solutions correctives.

Programme :

JOUR 1

- Introduction :

- Présentation de la formation.
- Autodiagnostic.
- Présentation des stagiaires.
- Les missions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

- Accident du travail et maladie professionnelle :

- Définitions.
- Statistiques AT/MP 2017 pour la branche professionnelle, pour l'entreprise.
- Mécanisme d'apparition d'un dommage.
- Conséquences pour le salarié, pour l'entreprise.
- Responsabilités.

- Déceler et mesurer les risques professionnels :

- Les risques de la branche professionnelle de l'entreprise.

JOUR 2

- Déceler et mesurer les risques professionnels :

- Les risques psycho-sociaux (RPS).
- L'évaluation des risques professionnels.
- La pénibilité.

- Analyser les conditions de travail :

- La visite des locaux.
- L'étude de poste.
- L'enquête.
- L'arbre des causes.

JOUR 3

- Prévenir les risques professionnels :

- Définition de la prévention.
- Les enjeux.
- Les acteurs internes et externes.
- Le document unique (DUERP).
- Le droit d'alerte.

Formation SSCT - 300 salariés

Commission santé, sécurité et conditions de travail

Le + Groupe ACN :

Attestations de formation remises sur place et livrets de cours.

Mise à disposition d'une boîte à outils avec de nombreux documents, process ... sur notre espace intranet.

Prérequis :

Parler et écrire le français

Durée :

21 heures - 3 journées

Public :

Membres du CSE des entreprises de 11 à 299 salariés (art L2315-40).

Salariés désignés compétents en protection et prévention des risques professionnels (art L4644-1).

Dirigeants.

Responsables sécurité.

Responsables RH.

Lieu :

En intra dans votre établissement.

En inter dans nos centres de formation. ([calendrier des sessions](#))

Participants :

1 collaborateurs minimum

15 collaborateurs maximum



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Programme :

- Améliorer les conditions de travail :

- L'engagement de l'employeur.
- Le rôle du manager de proximité.
- Le dialogue social.
- Le travail prescrit, le travail réel.
- La qualité de vie au travail - QVT.